

# CONTRÔLER, C'EST ROULER TRANQUILLE !



Chers dirigeant et dirigeante, chers collaborateur et collaboratrice,

Cette fiche a pour but de vous sensibiliser sur l'importance de la sécurité routière et de développer votre prise de conscience sur vos droits et devoirs respectifs.



20%

des accidents mortels au travail  
sont des accidents de la route\*

Conduire est un acte de travail. Le véhicule, outil de travail de nombreux collaborateurs et dirigeants (activité de services, de démarchage commercial, etc...), doit être préservé, adapté et sécurisé.

## UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Qu'il s'agisse de l'utilisation d'un véhicule personnel, de service ou de fonction, vos responsabilités respectives sont engagées.

### TOI, COLLABORATEUR :

Tu es responsable du bon entretien de ton véhicule pour assurer ta sécurité et celle des autres lorsque tu te rends au travail et lorsque tu utilises ton véhicule personnel pour des déplacements professionnels. Nous te rappelons que le barème forfaitaire kilométrique des impôts couvre ta dépense en carburant, l'usure et l'entretien de ton véhicule.



### TOI, DIRIGEANT :

Si tu mets à la disposition de ton collaborateur un véhicule de service ou de fonction, celui-ci doit être sécurisé. Tu te dois aussi d'assurer le véhicule personnel de ton collaborateur dans le cadre de ses déplacements professionnels. Il s'agit d'un contrat « Auto-mission ». En effet, en cas d'accident du salarié, le contrat auto personnel du salarié ne couvre pas les déplacements professionnels et la responsabilité (pénale) du dirigeant peut être engagée (obligation de sécurité).



Clique ici pour  
en savoir +

# CONTRÔLER, POUR QUOI FAIRE?

- Eviter des dommages physiques et posturaux
- Optimiser la gestion des déplacements
- Se former à une bonne conduite
- Conduire en toute sécurité grâce à un entretien régulier du véhicule



## SIGNE UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE

Dirigeant et collaborateur, engagez-vous réciproquement en signant une Charte de Bonne conduite.



[Clique ici pour accéder à un modèle de charte](#)



## ORGANISE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Regarde et diffuse une vidéo de sensibilisation à la bonne conduite (interdiction du téléphone au volant, port obligatoire de ceinture de sécurité, respect de la vitesse, limitation d'alcool, interdiction de drogue...)

Tu peux également proposer des formations à l'éco-conduite, l'expérimentation de simulateurs d'accident...



## TIENS UN CARNET DE SUIVI

Fais entretenir ton véhicule grâce à un carnet de suivi annuel à travers lequel le conducteur principal s'engage à faire contrôler tous les 3000 km les différents points de contrôle proposés et à signaler un éventuel problème à son responsable.



[Clique ici pour accéder à un modèle de carnet de suivi](#)



[www.inrs.fr/risques/routiers.html](http://www.inrs.fr/risques/routiers.html)  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)  
<https://mooc-zero-tracas.mma/>  
<http://www.asser.re/>